



**Les financements**  
prêts et aides dont vous pouvez bénéficier, plan de financement le mieux adapté à votre situation personnelle...

Des juristes spécialistes du logement, vous établissent un diagnostic financier « sur mesure ».

**Un plan de financement bien étudié avec votre ADIL, est un gage de sécurité.**



**Les contrats**  
contrat de vente, contrat de construction, contrat d'entreprise, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat de prêt...



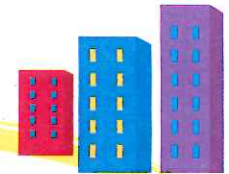
**Les relations avec les professionnels**  
agent immobilier, notaire, syndic, architecte, constructeur, maître d'œuvre, établissement de crédit...



**Les assurances**  
liées à l'emprunt, à la construction ou à l'habitation.  
**Les garanties**  
hypothèque, caution...



**La fiscalité**  
TVA, Impôts locaux, droits de mutation, investissement locatif, avantages fiscaux...



**La copropriété**  
assemblée générale, travaux, charges, règles de majorité, conseil syndical...



**La location**  
bail, loyer et charges, état des lieux, réparations locatives, démarches pour trouver un logement social, un garant ou le financement d'un dépôt de garantie...



**La réglementation sur la qualité de l'habitat** : décence, insalubrité, amiante, plomb, termites... et sur **la performance énergétique** : les prêts et aides pour maîtriser l'énergie...



**Les offres de logements et terrains disponibles**, à la vente ou à la location, dans certaines ADIL.

L'ADIL vous guide dans vos projets, mais elle n'agit pas à votre place. Son rôle exclusif est de vous informer et de vous conseiller.

VOTRE ADIL (CENTRE D'INFORMATION SUR L'HABITAT) FAIT PARTIE D'UN RÉSEAU NATIONAL ; ELLE EST AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT APRÈS AVIS DE L'ANIL.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT  
CONCERNANT LE RÉSEAU DES ADIL

Internet : [www.anil.org](http://www.anil.org)

**L'ADIL met à votre disposition plusieurs Centres d'Information sur l'Habitat ou permanences dans le département** ▶